



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019.

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 04 Février 2019.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- *Modification des statuts du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS).*

Après avoir entendu les explications de M^{me} Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018 :

- ☞ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

- ☞ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2018						
Résultats reportés 2017	95 337.35			151 599.73		56 262.38
Opérations de l'exercice 2018	145 924.06	233 098.40	813 228.21	965 449.63	959 152.27	1 198 548.03
TOTAUX	241 261.41	233 098.40	813 228.21	1 117 049.36	959 152.27	1 254 810.41
Résultats de clôture	8 163.01			303 821.15		295 658.14
Restes à réaliser 2018	146 617.50				146 617.50	
TOTAUX CUMULÉS	154 780.51			303 821.15		149 040.64
RÉSULTATS DÉFINITIFS	154 780.51			303 821.15		149 040.64



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 :

- Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 303 821.15 €

Constatant :

- Un déficit d'investissement de : - **8 163.01 €**
- Des restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018 :- **146 617.50 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de **154 780.51 €**

- **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Affectation** au compte **R1068** (investissement) la somme de **154 780.51 €**
- **Report** au compte **R02** (fonctionnement) la somme de **149 040.64 €**

- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion de la commission des finances du 15 février portant sur la programmation des investissements à inscrire au budget primitif 2019 ; une dernière réunion de la commission aura lieu le 13 mars à 17 heures.
- ☞ Fixe la durée d'amortissement de la borne de recharge pour véhicules électriques, implantée Place Albert Ruelle, à cinq ans et précise que cet amortissement sera calculé) partir du 1^{er} janvier 2019 selon une valeur de 2 011.16 euros.
- ☞ Décide de reporter à la prochaine réunion de conseil municipal l'appel de cotisation lancé par l'association Tourisme vert et Qualité de vie, dont le siège est situé à la CCTOVAL, après avoir collecté toutes les informations nécessaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUVEST VAL DE LOIRE :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * Conférence des Maires (05/02) – préparation du budget 2019 – ouverture de tous les budgets eau et assainissement (régie et DSP)
 - * Prend acte du compte-rendu du bilan OPAH/PIG dans le cadre du Programme Local de l'Habitat pour la période 2016-2021 lors de sa prochaine séance.
 - * Entend le compte-rendu de la visite bilan de la STEP de Restigné du 11 février
 - * Entend le compte-rendu du 1^{er} groupe de travail « collecte des déchets ménagers et assimilés » du 19 février dans le cadre du projet de prise de compétence par la CCTOVAL (28 communes en 2018 : 11 SMIPE / 13 SMIOM / 3 SMICTOM / 1 Communauté de Communes Gâtines Choisille) – territoire à cheval sur les régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire ; le niveau de service, la tarification et le mode de gestion devront être harmonisés.



- * Est informé que M^{me} FOUQUET (représentante de l'ASSAD) et M^{me} CHEDRU (représentante de l'association Eclectique Music Diffusion) siègeront au Conseil de Développement composé de 50 membres maximum répartis dans six commissions thématiques (sport et culture – agriculture et environnement – social, enfance et jeunesse – santé – développement économique – services à la personne).
- * Conseil Communautaire (26/02) – Rapport d'orientations budgétaires 2019 – création de deux emplois permanents pour les pôles PEEJ et Ressources – modification du règlement intérieur de la CCTOVAL – prêt d'honneur Initiative Touraine Chinonais (2 bénéficiaires) – vente de terrains zone artisanale de la petite Prairie à Bourgueil – subvention TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT attribuée à 5 entreprises – remboursement des frais de dossier (transports scolaires) payés à tort à la Région par les familles – désignation des représentants de la CCTOVAL au SATESE 37 suite à sa modification des statuts au 3 décembre 2018 – désignation des représentants de la CCTOVAL au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA).
- * Commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse (28/02) – point sur le cahier des charges concernant la gestion des structures d'accueil petite enfance en DSP – réflexion menée sur une harmonisation de toutes les structures.
- * Commission eau/assainissement suite à prise de compétence au 1^{er} janvier 2019 – point sur les travaux en cours et en projets (budgets)

PAYS LOIRE NATURE - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

- ☞ Entend le compte-rendu des réunions suivantes :
 - * Assemblée des Maires du Pays Loire Nature – démarche de révision du SCOT (11/02) – projet de territoire autour de 3 objectifs : capitaliser sur les valeurs patrimoniales – cultiver le mieux vivre – conforter les ressources économiques.
 - * Soirée débat « *Et vous, comment imaginez-vous, demain, l'économie de votre territoire ?* » (13/02) animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine, la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture.

BÂTIMENTS - CAMPING - STADE - CIMETIÈRE :

- ☞ Prend acte du classement sans suite de la consultation lancée le 24 décembre 2018, conséquence d'une erreur technique, concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la salle Pierre Desproges ; une nouvelle consultation est en cours depuis le 25 février 2019 pour la rénovation thermique et la géothermie (date limite de dépôt des offres fixée au lundi 11 mars à 12 heures).



- ☞ Est informé de l'organisation de l'Arbre de Noël de l'école par l'APE, salle des fêtes de Benais, le 20 décembre 2019, compte-tenu de l'indisponibilité de la salle Pierre Desproges pour travaux ; la soirée de la Saint Sylvestre 2019 organisée par l'association Caro de Loire aura lieu également dans ce même local.
- ☞ Décide de programmer avec les services techniques des travaux de restauration de la serre (côté Est) située au nord du secrétariat de mairie.
- ☞ Examinera en commission, avant le vote du budget, les devis pour la rénovation d'un court de tennis, le remplacement des menuiseries à Maison Loire et Nature, les peintures de la main courante du stade et le remplacement partiel du double vitrage de la boule de fort.
- ☞ Sollicitera des devis pour des travaux de maçonnerie à réaliser (placage façade Maison Loire et Nature à revoir) et pour des travaux de zinguerie (partie haute de la façade de la boulangerie) afin d'éviter les infiltrations d'eau.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- ☞ Entend le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 février portant sur la modification des horaires de l'école Fernand Obligy, la prévision des effectifs pour la rentrée 2019, le projet d'école portant sur l'aide aux devoirs en partenariat avec des bénévoles volontaires (un appel sera lancé via le bulletin d'info trimestriel).
- ☞ Examinera en commission, avant le vote du budget, le devis pour la mise en place d'un tableau blanc numérique à l'école.
- ☞ Sollicite un devis pour électrifier le portail accédant aux logements situés rue de Tours afin de sécuriser au mieux l'enceinte de l'école Fernand Obligy.
- ☞ Est informé que le photocopieur sera livré à l'école Fernand Obligy le 11 mars.
- ☞ Prend acte des dates de contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les deux écoles (suite à un contrat signé avec le Bureau Veritas) : mise en place d'un appareil de mesure du 25 au 29 mars et du 16 au 20 septembre.

PERSONNEL :

- ☞ Approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels et décide d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions de prévention en vue de réduire au maximum les risques professionnels des agents de la collectivité.
- ☞ Adopte l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire prenant en compte une nouvelle tarification, à compter du 1^{er} avril 2019, portant sur la mise en place d'une cotisation forfaitaire pour les actions menées en milieu du



travail (taux retenu par le Centre de Gestion : 0.04% calculé sur la masse salariale).

- ☞ Accepte de régler la somme de 1 133.19 € à la CNRACL, via la commune de Chouzé Sur Loire, suite à une demande de validation des services formulée par un agent, affilié à l'IRCANTEC, ayant travaillé au sein du SIVOM de Port-Boulet (dissous depuis le 31 décembre 2013) pendant la période du 01/04/2008 au 31/05/2010.
- ☞ Est informé du recrutement d'un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, aux services techniques, pour la période du 18 février au 4 octobre 2019.
- ☞ Prend acte de l'inscription de trois agents à une formation primo certiphyto les 28 et 29 novembre 2019.
- ☞ Procédera au remplacement de l'agent indisponible pour congés à l'agence postale communale (août 2019).
- ☞ Fixe la réunion trimestrielle en présence de la commission et du personnel au vendredi 22 mars à 13h30 aux ateliers municipaux, suivie d'une réunion en mairie pour le personnel administratif.
- ☞ Est informé de la demande d'une mise en disponibilité formulée par un agent technique pour convenances personnelles à compter du 2 mai 2019, pour une durée de quatre mois ; cette demande a été adressée au service juridique du Centre de Gestion, un rendez-vous sera fixé avec l'agent afin d'échanger sur cette demande avant que ne soient saisies la commission de déontologie et la Commission Administrative Paritaire.

ENVIRONNEMENT - URBANISME :

- ☞ Entend le compte-rendu de l'entrevue du 13 février avec le service instructeur situé à Ambillou : les contraintes du PLU et du PPRI ont été évoquées ; des démarches ont été lancées auprès du Cabinet Ecce Terra afin de mettre en œuvre une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.
- ☞ Entend la lecture du courrier adressé par ENEDIS, suite à motion du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2018, concernant, en premier lieu, les dysfonctionnements de réseau ayant entraîné des désordres chez certains administrés : perturbations sur le réseau haute tension répercutées sur le réseau basse tension alimentant les usagers dues à des origines multiples (corps étrangers, branches, perturbations atmosphériques, oiseaux...); ENEDIS s'est engagé à mettre tout en œuvre pour prioriser, en 2019, le traitement du départ Haute Tension afin d'éviter ces dysfonctionnements. En deuxième lieu, certains pylônes dégradés feront l'objet d'un traitement à la résine préalablement aux travaux de structure souterraine prévus en 2022 ; le remplacement d'un pylône situé rue du Taillis est programmé fin avril 2019. Un accord a été formulé par le Maire pour un branchement définitif, à la charge du propriétaire, suite à la présence d'un branchement provisoire ancien à la Martinière.



VOIRIE - FOSSÉS :

- ☞ Accepte le devis de la société REPAROUTE d'un montant de 9 225 € TTC suite à la commission du 15 février portant sur divers travaux d'entretien concernant les portions de routes suivantes : Les Ravelonnes – rue d'Avoine entre la rue Paîtrée et la rue de de Beaulieu – entre la rue du Port et la rue Tascher – entre la rue du Port et la rue de la Croix de l'Hermitte.
- ☞ Ne donne pas suite au groupement de commandes proposé par la CCTOVAL pour le programme 2019 et accepte la proposition d'honoraires de M. ROCCHI pour une mission de conseil achat public et assistance à maîtrise d'ouvrage juridique concernant la passation du marché voirie 2019 (montant forfaitaire : 500 €).
- ☞ Entend la lecture d'un courrier de la DDT Fluviale adressé à un riverain domicilié du côté du val lui rappelant ses obligations administratives suite à travaux réalisés sur la digue domaniale soumis à autorisation préfectorale.
- ☞ Examinera en présence des services du Conseil Départemental divers sujets lors de la réunion fixée au 8 mars prochain (projet de mise en place de radars pédagogiques au Port d'Ablevois, demande de consolidation des murs de soutènement à la Croix Rouge et rue des Bruns, vitesse excessive signalée par un riverain de la rue des Parfaits, aménagement rue Brûlée afin de réduire la vitesse excessive des usagers).
- ☞ Examinera en commission, avant le vote du budget, les travaux éligibles à la dotation de l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police (dossier à constituer avant le 29 mars) et les divers travaux à externaliser (fauchage).

RÉUNIONS DIVERSES :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * Assemblée Générale de l'association Com'Une Image (07/02) – nouveau site internet : www.comuneimageproduction.fr – tournage Révélations en Bourgueillois 4 en cours.
- ☞ Invite la population à assister à la projection de Révélations en Bourgueillois 3, mercredi 6 mars à 20 heures, salle Pierre Desproges.
 - * Assemblée Générale de l'association culturelle du Pays de Bourgueil (08/02) – participation à diverses manifestations : Fête de la Nature (19/05), Journée des Artisans (07/07), Fête de la Loire (14/07), Vendanges à l'ancienne (septembre ou octobre).
 - * Concertation publique nationale du 19 février, dans le cadre de la Commission Locale d'Information, sur les dispositions proposées par EDF pour l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique (VD4) qui interviendra en 2023 (B1), 2026 (B2) et 2030 (B3 et B4).
 - * SMIPE (20/02) – approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 et vote du budget primitif 2019.



- * Approuve la modification des statuts du SIEIL 37 suite à la demande d'adhésion de la CCTOVAL.
- * Entend le compte-rendu du SITS du 27 février et adopte les nouveaux statuts suite au transfert par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire des circuits de transports scolaires.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

- ☞ Entend les comptes-rendus des différentes assemblées générales des associations communales :
 - * Comité des Fêtes (11/02) – projets 2019 : brocante et marché des producteurs (30/05) – festival du Brass Band – la grande tablée (04/08) – organisation d'une sortie dont la destination n'a pas encore été déterminée (31/08)
 - * Cercle des Bateliers (16/02)

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Prend acte du bon déroulement de la réunion publique du 8 février dans le cadre du grand débat ; le compte-rendu a été transmis en Préfecture.
- ☞ Se félicite de la réussite des auditions de l'école de musique le 9 février, salle Pierre Desproges.
- ☞ Rencontrera, courant mars, l'association du Comité des Fêtes et Mickaël AUCLERT afin de faire le point sur l'organisation du festival du Brass Band que les quais le dimanche 23 juin.
- ☞ Se félicite du bon déroulement de l'opération Loire Propre du 2 mars (participation d'une trentaine de personnes) et du repas des aînés le 3 mars.
- ☞ Fixera prochainement la date de la réunion de la commission pour l'élaboration du bulletin trimestriel.
- ☞ Est informé que la prochaine réunion d'information citoyens vigilants aura lieu en présence de la gendarmerie, le 14 mars à 18 heures, salle de la mairie et que la commission communale des impôts se réunira le 18 mars à 9 heures.

TOUR DE TABLE :

- ☞ M^{me} MUREAU Nicole informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place de la rampe d'escalier au droit du belvédère.
- ☞ M. DELAUNAY Michel souligne que l'entreprise RUAULT intervient actuellement sur la commune pour l'élagage de certains arbres de manière à éviter les dysfonctionnements au sein du réseau électrique.
- ☞ M^{me} DELAUNAY Chantal déplore l'état visuel dans lequel se trouvent les parcelles entre la coopérative agricole et la gare ; M^{me} THIRY précise que l'entreprise mandatée par la SNCF sera recontactée à ce sujet.



- ☞ M. BERTIN Alain informe que, suite à la dissolution du SIACEBA, une commission géographique Touraine Authion a été remplacée et qu'une réunion sera programmée en mairie pour une présentation.
- ☞ M^{me} BEGOUIN Gaëlle sollicite une insertion dans le bulletin trimestriel sur le brûlage des déchets interdit et le démarchage frauduleux.
- ☞ M^{me} LE THÉPAULT Françoise félicite la troupe théâtrale Les Baladins de La Chapelle pour leurs deux représentations les 16 et 17 février, salle Pierre Desproges.
- ☞ M^{me} GANDRILLE Christine invite la population à assister au Concert de Printemps le samedi 23 mars à 20h30, salle Pierre Desproges.
- ☞ M. GUIGNARD Paul fixe la réunion de la prochaine commission des bâtiments au lundi 11 mars à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 25 Mars 2019 à 20 heures, salle de la Mairie.**